



Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH)

Session 2010

Cet examen est destiné aux enseignants du premier degré pouvant être appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, établissements, services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage.

- **Option A** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants;
- **Option B** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ;
- **Option C** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ;
- **Option D** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives;
- **Option E** : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ;
- **Option F** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté.
- **OPTION G** : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

Conditions d'accès :

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert aux instituteurs et professeurs des écoles titulaires, ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou de professeur des écoles.

Inscriptions :

Dates : du **JEUDI 6 JANVIER 2010** au **VENDREDI 5 FEVRIER 2010** avant 17 h à l'**INSPECTION ACADEMIQUE de l'ALLIER - Château de Bellevue - 03400 YZEURE.**
Les dossiers sont à demander au Service des Examens de l'Inspection Académique de l'ALLIER - ☎ : **04.70.48.19.42.**

Modalités de l'examen :

- Consultez le journal officiel du 7 janvier 2004 :
Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004
Arrêté du 5 janvier 2004
- Le bulletin officiel spécial n°4 du 26 février 2004 sur le site : www.education.gouv.fr

Dépôt du mémoire professionnel :

Date limite : **le vendredi 30 avril 2010 au plus tard.**

Le mémoire professionnel **en quatre exemplaires** devra être :

- **Soit déposé** à l'Inspection académique de l' ALLIER **avant le vendredi 30 avril 2010, 17h00.**
- **Soit envoyé par courrier** à l'Inspection académique de l'ALLIER **avant le vendredi 30 avril 2010 (le cachet de la poste faisant foi).**

Date des épreuves :

Les épreuves auront lieu **du 25 mai au 26 novembre 2010.**

L'Inspecteur d'Académie


Antoine DESTRES